

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ISSERTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude BATISSON, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 10 – Présents : 9 - Votants : 9

Présents :

Mmes : BRIQUET – GIRODET - GRUET

Mrs : AUDOUX - BATISSON – BOURDOULEIX – CHEVARIN — MEURINE - ROCCHETTO

Absent excusé : Mr CHARBONNEL

Secrétaire de séance : Monique BRIQUET

Séance n° 1

Délibération n° 03022023-01

Objet : Pose de poteaux incendie - demande de subventions 2023 dans le cadre de la DETR et du FIC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le devis établi par le Syndicat AEP Rive Gauche de la Dore concernant une première tranche de travaux pour la mise en place de poteaux incendie en remplacement des bouches incendie sur différents lieux de la commune afin de se conformer à la réglementation sur la défense incendie et faisant suite à un rendez-vous avec le SDIS du Puy-de-Dôme et le SIAEP en 2022.

Les différents hameaux concernés sont :

- Roussel
- Les Gruns
- Fontvieille
- Fougères
- Segnoux.

Il précise que ces travaux s'élèvent à 11 340 € HT et que ceux-ci peuvent être subventionnés par l'Etat dans le cadre de la DETR et par le Département dans le cadre du FIC au taux de 40 % soit un fonds propre de 20 % sur cette opération.

Il propose d'approuver le plan de financement suivant :

Fourniture et pose poteaux incendie	11 340 € HT
Subvention DETR - 40 %	4 536 €
Subvention FIC - 40 %	4 536 €
Fonds propres - 20 %	2 268 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après échange de vues et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ approuve le devis du SIAEP Rive Gauche de la Dore
- ✓ charge Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FIC.

Délibération n° 03022023-02

Objet : Autorisation dépenses investissement avant vote du budget

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'exécutif de la collectivité de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il précise alors que le Conseil municipal doit délibérer afin de l'autoriser à procéder au mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

- Achat d'un aspirateur pour l'école – compte 2188 – opération ONA – pour 289 €.
- Installation VMC commune aux logements sociaux – compte 2135 – opération ONA – pour 2 955 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à effectuer les dépenses d'investissement ci-dessus exposées avant le vote du budget.

Séance n° 01 du 03 février 2023 à 19 heures

Délibérations n° 01 à 02

03022023_01	Installation de poteaux incendie – demande de subventions DETR et FIC 2023
03022023_02	Autorisation dépenses investissement avant le vote du budget

Signatures

Le Maire, Jean-Claude BATISSON 	Le secrétaire de séance, Monique BRIQUET 
--	---

